

## **Le clan Duvalier veut « son argent »**

**Justice** Le conseil fédéral a prolongé le gel des fonds de l'ex-dictateur

Le clan de Jean-Claude « Baby Doc » Duvalier a déposé un recours contre la décision du Conseil fédéral de prolonger le gel des fonds de l'ex-dictateur haïtien. La procédure est examinée par le Tribunal administratif fédéral. « Nous sommes en charge » de ce recours, a indiqué lundi le porte-parole du tribunal, Magnus Hoffmann, confirmant une information publiée dans la *NZZ am Sonntag*. La procédure a été lancée le 21 septembre dernier déjà.

Le Conseil fédéral avait prolongé un mois auparavant, le 22 août, le gel des Fonds Duvalier en Suisse pour une année supplémentaire après une demande en ce sens du gouvernement haïtien. Ces montants atteignent 7.6 millions de francs, bloqués en 2002 à UBS.

### **Conditions de restitution**

Le Conseil fédéral souhaiterait restituer les fonds au gouvernement haïtien et empêcher qu'ils tombent entre les mains du clan Duvalier.

Un jugement contre « Baby Doc » et une demande d'entraide judiciaire en bonne et due forme à la Suisse sont les deux conditions pour cette restitution.

La justice haïtienne n'a pas encore réussi à juger l'ex-dictateur, qui vit aujourd'hui en France, plus de vingt ans après son renversement en 1986.

Jean-Claude Duvalier et son entourage sont accusés à Port-au-Prince d'avoir détourné plus de 100 millions de dollars sous couvert d'activités sociales. Des prélèvements sur les entreprises d'Etat ont été transférés en partie sur des comptes en Suisse. ATS

*Article paru dans Le Temps, le mardi 5 février 2008 .*